



Ce que vous devez savoir pour les élections

Les dimanches 20 et 27 juin 2021, toute la population est appelée aux urnes. Si l'évolution sanitaire offre des perspectives rassurantes, elle n'en exige pas moins des conditions rigoureuses d'accueil des électeurs. Pour toutes les communes, le défi est d'autant plus complexe qu'il faut doubler les bureaux de vote (pour les départementales et les régionales), mais aussi trouver des assesseurs et des candidats au dépouillement en nombre suffisant. Tous les volontaires devront être vaccinés ou testés PCR. Le challenge est relevé et les électeurs seront accueillis dans les mesures sanitaires les plus strictes.

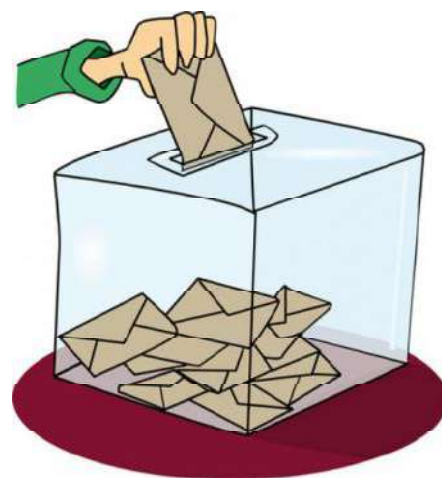
Comme annoncé dans le N°189 d'Éleu infos, l'information principale est le changement de lieu pour le bureau N° 2. Celui-ci est transféré à l'école Jules-Verne (rue Pierre-Brossolette). Les rues concernées sont les rues des Flandres, Emmanuel-Bertieaux, des Cytises, de Bretagne, du 19 Mars, des Mimosas, d'Alsace, des Acacias, Pierre-Brossolette, des Tulipes, des Lilas, de Lorraine ainsi que le haut de la rue Henri-Darras.

Pour les bureaux N° 1 (Foyer municipal René-Dacheville) et N° 3 (école Hélène-Boucher) aucun changement.

Nous invitons les électeurs de se munir d'un stylo, d'une pièce d'iden-

tité et de leur carte électorale (celle-ci est facultative).

Le port du masque est obligatoire.



« Dites stop aux dépôts sauvages ! »



C'est le nom de la nouvelle campagne de communication actuellement menée par la CALL.

A travers les différents supports, elle vise à sensibiliser les habitants au respect des règles afin d'éviter les dé-

charges illégales qui constituent une nuisance pour l'environnement. La machine à laver sur le coin du trottoir, les palettes abandonnées sur la voie publique après les travaux... C'est ce que l'on appelle les « dépôts sauvages » et c'est interdit. Alors la CALL fait appel au civisme et à la responsabilisation de chacun par le biais de cette campagne rappelant **le montant de l'amende qui peut s'élever à 1500 euros** et être assortie d'une confiscation du véhicule ayant servi à emporter les déchets.

Sur le territoire de nombreuses solutions existent pour la collecte de tous les déchets : bornes d'apport volontaire (verre, ordures ménagères, déchets recyclables), déchèterie pour les particuliers (encombrants, déchets végétaux, etc.) et filières pour les professionnels, mais aussi espace réemploi, ressourceries, etc. L'offre va d'ailleurs s'étoffer avec la mise en place prochaine de nouveaux équipements et de nouvelles déchèteries.



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un ou plusieurs individus usurpent une fausse qualité ou inventent un prétexte pour s'introduire au domicile d'une personne et détournent son attention dans l'objectif de lui dérober un bien ou des valeurs ou de lui soustraire une importante somme d'argent en contrepartie d'un bien ou d'un service. Pour rentrer dans votre domicile, les voleurs peuvent :

- Inventer toutes sortes de prétextes : simulation d'un malaise, besoin de boire un verre d'eau, nettoyer une tâche...
- Prétendre une fausse identité : faux policiers, pompiers, employés de mairie...
- Se présenter comme étant des employés du gaz, de l'électricité, des eaux, de la Poste, des faux techniciens (plombiers, installateurs d'alarme, de détecteurs de fumée, de téléphonie...).

COMMENT VOUS PROTÉGER ?

- Limiter l'accès à votre domicile, équiper votre porte d'un système de fermeture fiable : judas et entrebâilleur. Lorsque la personne se présente à l'interphone ou à votre porte, n'ouvrez jamais immédiatement, demandez à voir une carte professionnelle ou un justificatif de passage. En cas de refus, ne la laissez pas entrer.
- Lorsque vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, par courrier ou par voie d'affichage dans le hall de votre immeuble, assurez-vous auprès de l'organisme d'origine, votre bailleur, votre syndicat, votre concierge ou vos voisins de la réalité de cette visite.
- Dans la mesure du possible, demandez à un voisin, ami ou un membre de votre famille d'être présent le temps de la visite.
- Si vous réalisez un contre-appel pour vérifier la qualité de votre interlocuteur, n'utilisez jamais les numéros fournis par cette personne, utilisez ceux en votre possession (courriers, factures, appels d'urgence...)
- N'inscrivez jamais « Monsieur ou Madame Y », « Veuf ou Veuve X », sur la boîte aux lettres, vous donneriez l'information aux personnes malveillantes que vous vivez seul(e).
- Changer les serrures lorsque vous perdez vos clés.

SI VOUS LAISSEZ ENTRER UNE PERSONNE CHEZ VOUS

- Ne la laissez pas sans surveillance, suivez-la dans ses déplacements.
- Quel que soit le motif invoqué, ne révélez jamais à qui que ce soit où se trouvent vos objets de valeur, vos liquidités. Ne communiquez jamais votre numéro de carte bancaire ou les chiffres qui y sont portés (l'ensemble de ces chiffres permet les achats sur internet) et évitez de conserver beaucoup d'espèces à votre domicile.
- Après le passage d'un inconnu, vérifiez toujours la présence de vos numéraires et objets de valeur.

VOUS ETES VICTIME D'UN VOL « PAR RUSE »

- Ne paniquez pas.
- Prévenez immédiatement les services de police en composant le 17 ou le 112 depuis votre téléphone portable. Votre réactivité permettra une intervention rapide visant à interpeller les auteurs.
- Donnez toutes les informations utiles aux policiers : adresse de votre domicile, description des auteurs (la taille, leurs vêtements...), mode opératoire succinct, et préjudice.
- Ne touchez à rien chez vous en attendant le passage de la police qui relèvera les traces et indices laissés par les malfaiteurs.



Un policier se présente à votre domicile

- Les policiers nationaux disposent d'une carte professionnelle imprimée recto-verso d'un format carte bancaire, plastifiée et dotée d'une puce électronique. Les deux côtés de la carte doivent être imprimés et entièrement recouverts de plastique.
- Les policiers nationaux sont en uniforme ; s'ils sont en civil ils portent un brassard.
- L'uniforme doit présenter des bandes réfléchissantes POLICE sur la poche de la chemise ou du blouson et la casquette doit également porter la mention POLICE.
- Le numéro d'identification du policier est mentionné sur la bande réfléchissante police, en noir sur fond gris.
- Le brassard des policiers est orange et siglé POLICE.
- La partie inférieure de ce brassard doit également supporter le numéro d'identification du policier, écriture noire sur fond gris.

En cas de doute, composez le 17 ou le 112 !



FÊTE DE LA MUSIQUE

19 JUIN 2021

à partir de 10H GRATUIT

avec la participation de K'dance

ELEU-DIT-LEAUWETTE

COMPLEXE MULTISPORTS V. DERICBOURG

Balades Moto Tatoueur Disquaire Animations
Restauration Jeux gonflables

dès 15h : concerts avec

THE SOAX AUX P'TITS SIGNONS Secret Garden and THE DUSTY MAN SANG POUR 100

renseignements : comité des fêtes d'Eleu : 06.50.84.10.46

FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE



Mercredi 14 juillet 2021:

~ 23 h : **FEU D'ARTIFICE**

Le feu d'artifice sera tiré au complexe sportif Henry-Somville, sur le terrain d'entraînement. L'accueil du public se fera sur le terrain stabilisé.

~ De 20 h à 1 h :

BAL POPULAIRE avec «Love Sono»
(sur le parking du stade)

Port du masque obligatoire

BUVETTE - FRITERIE

CENTRE DE LOISIRS D'ÉLEU-DIT-LEAUWETTE

VACANCES D'ÉTÉ

JUILLET : du 12 juillet 2021 au 30 juillet 2021. Thème : « *Quand je serai grand, je serai...* ».

AOÛT : du 2 août 2021 au 20 août 2021 : Thème : « *A la croisée des mondes* ».

La jauge est de 80 enfants par semaine.

Les inscriptions se feront en mairie jusqu'au vendredi 25 juin 2021 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.